

2937

2361



SYSTEME DES NATIONS UNIES
AU SENEGAL



GOUVERNEMENT DU SENEGAL

PROJET UNDAF SENEGAL 2012-2016

Avril 2011

Page de signature (à intégrer après la dernière mouture)

Le Gouvernement du Sénégal a défini pour les cinq prochaines années, les orientations stratégiques pour accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) et assurer une croissance économique pérenne et des investissements nécessaires pour une meilleure qualité de vie de la population Sénégalaise. Le Document de Politique économique et social de troisième génération DPES III (2011-2015) a défini des stratégies à haut impact pour réaliser les ambitions de développement durable du Sénégal.

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PCNUAD) pour la période 2012-2016, élaboré de manière participative avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de développement durable du Sénégal, se base sur les avantages comparatifs du Système des Nations Unies dans le pays.

A ce titre, nous, Chefs d'Agence, des différentes organisations du système des nations unies présentes au Sénégal, nous engageons à travailler étroitement avec le Gouvernement et ses partenaires au développement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'accélération de la croissance économique, à travers notamment : (i) la création d'opportunités pour le développement économique du monde rural ; (ii) l'accélération de l'accès des populations (hommes et femmes) aux droits et services sociaux de base et au développement durable ; et (iii) le renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable.

Afin de maximiser les résultats, nous nous engageons à promouvoir la mise en synergie de l'ensemble de nos ressources pour la mise en œuvre du présent UNDAF à travers des interventions et programmes conjoints.

Faire la liste et la faire valider par les CdA (Ousseynou)

Sommaire (après la dernière mouture)

	Page
Résumé exécutif	
Liste des abréviations et acronymes	
Section 1 : Introduction	
1.1. Le processus de formulation de l'UNDAF	
1.2. Le positionnement du SNU au Sénégal	
1.3. Les avantages du SNU au Sénégal	
Section 2 : Résultats du PCNUAD	
2.1. Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural	
2.2. Accélération de l'accès équitable des populations aux droits et aux services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable	
2.3 Renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable	
SECTION 3 : Initiatives hors PCNUAD	
S 4 : Ressources estimatives du PCNUAD	
Section 5 : Mécanismes de pilotage du PCNUAD	
Section 6 : Mécanismes de suivi et d'évaluation du PCNUAD	
Matrice du PCNUAD	

(Sommaire actif à faire pour la version finale).

Carte du Sénégal et Tableau sur les principaux indicateurs socio-démographiques et économiques (à insérer)

Résumé exécutif

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACC	Adaptation aux Changements Climatiques
ADPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
AGVSAN	Analyse globale de la vulnérabilité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
ANE	Acteurs Non Etatiques
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARM	Agence de Régulation des Marchés
ARV	Anti Rétroviraux
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
APIX	Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BNSPT	Bourse Nationale de Sous-traitance et de Partenariat
BRS	Banque Régionale de Solidarité
CC	Changements Climatiques
CCIAD	Chambre de Commerce, d'Industrie et D'Agriculture du Sénégal
CDSMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEPOD	Centre d'Etudes et de Politiques pour le Développement
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNDS	Comité National du Dialogue Social
CPN	Consultations Périnatales
DAGAT	Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale
DAPS	Direction de l'Analyse, des Prévisions et des Statistiques
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DIREL	Direction de l'Elevage
DPEE	Direction des Etudes et de la Prévision Economique
DPES	Document de Politique Economique et Sociale
DPN	Direction des Parcs Nationaux

DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquêtes Démographiques et de Santé
EPT	Education pour Tous
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FENU	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FNPJ	Fonds National de Promotion de la Jeunesse
FPE	Fonds de Promotion Economique
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
ICC	Initiatives d'Adaptation aux Changements Climatiques
IEC	Information Education Communication
IDH	Indice de Développement Humain
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MPE	Micro et Petites Entreprises
ND	Non déterminé
OHCHR	Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
OIM	Organisation Internationale sur les Migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU DC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
ONU HABITAT	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
PAFA	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SCOFI	Scolarisation des Filles
Sida	Syndrôme d'Immunodéficience Humaine
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SNU	Système des Nations Unies
SONUB	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base
SONUC	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complètes
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TDR	Termes de Référence
UCSPE	Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Appui au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UN-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds des Nations Unies pour la Femme
UN OCHA	Office des Nations Unies pour la Coordination des Affaires humanitaires
UNOPS	Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine

SECTION : INTRODUCTION

1.1 Le processus de formulation du PCNUAD

La réflexion sur le processus de formulation du nouveau cycle du Plan Cadre des Nations unies pour l'Assistance au Développement (PCNUAD) a été lancée en février 2010 au cours de la réunion mensuelle des Chefs d'Agences du Système des Nations Unies (SNU). La retraite annuelle de l'Equipe Pays du SNU au Sénégal des 2 et 3 juin 2010 a défini le cadre institutionnel de conduite du processus. Ce cadre institutionnel mis en place sous le leadership du gouvernement du Sénégal a permis de conduire un processus d'élaboration du PCNUAD très participatif. Tous les principaux partenaires nationaux et toutes les organisations du système des Nations Unie s'y sont engagés. Le plan d'engagement validé au début du processus a intégré l'agenda et les activités clés du Bilan du deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) et de l'élaboration du Document de Politique Economique et Social de 3^{ème} génération (DPES).

L'Equipe pays du Sénégal n'a pas réalisé de Bilan Commun de Pays dans le cadre de l'élaboration du PCNUAD 2012-2016. Le Bilan du DSRPII et le Rapport (septembre 2010) de progrès et les perspectives vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont permis à l'Equipe Pays du SNU de disposer d'informations appropriées sur les défis auxquels le Sénégal devra faire face au cours des cinq prochaines années. Ces rapports ont été complétés par une analyse documentaire complémentaire qui a exploité les récentes études et évaluations sectorielles conduites dans le pays. Cette analyse documentaire complémentaire a permis de mieux cerner les gaps en matière de prise en compte des principes de programmation. Le processus de formulation du nouveau Plan Cadre a également pris en compte les leçons tirées de la mise en œuvre du PCNUAD 2007-2011. Les avantages comparatifs du SNU ont été analysés, au cours de la réunion des chefs d'agences tenue les 19 et 22 novembre 2010, à partir des priorités annoncées par le DPES, pour identifier les domaines potentiels où l'appui du SNU au processus de développement du Sénégal apporterait le maximum de valeur ajoutée.

L'atelier de planification stratégique a été organisé du 23 au 25 novembre 2010, avec l'appui du Collège des Nations Unies, sous le leadership du gouvernement. Il a rassemblé environ 80 participants représentant les ministères, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, le secteur privé et les organisations des Nations Unies. Au cours de cet atelier, les axes stratégiques du PCNUAD pour la période 2012-2016 ont été définis, ainsi que les domaines de programmation conjointe.

Le PCNUAD 2012-2016 a été finalisé au cours des étapes ci-après :

- L'organisation de trois ateliers de finalisation de la matrice de résultats et de suivi et évaluation. A cours des ces ateliers, les participants ont également affiné les domaines de programmation conjointe.
- L'organisation d'une réunion de revue du draft du PCNUAD le 09 février 2011 avec la partie nationale. Les observations et commentaires issus de cette réunion ont été intégrés dans la version qui a été revue par l'équipe pays du SNU au cours de sa rencontre du 15 février 2011.
- La transmission de la version provisoire du PCNUAD aux différents groupes de lecture et au QSA le 16 février 2011.
- La validation du PCNUAD par l'Equipe pays du SNU après l'intégration des commentaires et observations des différents groupes de relecture a été faite le ...2011.

- La validation finale du PCNUAD et son approbation au cours d'un atelier tenu le ... entre les principaux acteurs, notamment, le gouvernement, l'équipe pays du SNU, les Organisations non gouvernementales et de la Société Civile, et d'autres partenaires nationaux et internationaux.

1.2 Le positionnement du SNU au Sénégal

Le Système des Nations Unies au Sénégal a, dans le cadre de la mise en œuvre du PCNUAD 2007-2011, accompagné le gouvernement dans ses efforts d'accélération de la croissance économique et de réduction de la pauvreté. L'appui du SNU s'est davantage focalisé dans la mise en place d'initiatives visant l'atteinte des OMDs, le partage équitable des fruits de la croissance économique et le renforcement de la bonne gouvernance. Les axes prioritaires du PCNUAD 2007-2011 sont en parfaite adéquation avec les axes stratégiques du DSRPII (la création de richesse, l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, la protection sociale et la gestion des risques et catastrophes, la gouvernance et le développement décentralisé et participatif).

Le rôle moteur du SNU dans la mise en œuvre du DSRP II a été très apprécié par le gouvernement du Sénégal. Les initiatives développées ont permis de réaliser des progrès notables notamment dans : (i) les secteurs sociaux, (ii) la promotion de la bonne gouvernance, (iii) la promotion du partenariat, (iii) la consolidation du dialogue social et du développement participatif. Confirmant ces résultats, l'évaluation à mi-parcours du PCNUAD 2007-2011 a souligné comme leçons à capitaliser : (i) l'importance des arrangements institutionnels dans l'efficacité des programmes d'appui au développement, (ii) l'utilité des interventions ciblées en zones de concentration lorsqu'elles sont bien menées, (iii) la nécessité d'une meilleure prise en compte du contexte de décentralisation dans la conception et la mise en œuvre de la SRP.

Pour maximiser ce rôle moteur SNU, l'évaluation a recommandé à l'équipe pays de mettre en œuvre des stratégies visant, notamment : (i) le renforcement du dispositif de suivi, de l'évaluation et de la communication pour faciliter la documentation et la diffusion des initiatives réussies, (ii) une meilleure exploitation des opportunités d'interventions conjointes pour réduire les duplications, (iii) une meilleure appropriation du PCNUAD par tous les acteurs y compris la partie nationale, (iv) une meilleure maîtrise des moyens nécessaires à la mise en œuvre du PCNUAD.

1.3 Les avantages comparatifs du SNU au Sénégal

Pour faire face aux défis de développement humain durable identifiés par le Bilan du DSRP II, le gouvernement du Sénégal a fait l'option d'élaborer un Document de Politique Economique et Social de 3^{ème} Génération qui vise : (i) l'accélération de la croissance économique et (ii) l'accélération de la réalisation des OMDs à l'horizon 2015. Ce nouveau cadre de développement révèle les défis ci-après :

- une croissance économique forte, durable, créatrice d'emplois et réductrice de pauvreté ;
- une meilleure gouvernance administrative, économique et financière ainsi que locale ;
- la correction de la tendance à la persistance/aggravation des inégalités à l'accès aux services sociaux de base ;
- la préservation et de la restauration d'un environnement durable ainsi que de la prévention et de la gestion des risques.

Les leçons apprises de l'analyse de la situation nationale indiquent que certaines franges de la population risquent de ne pas jouir de certains droits sociaux, du fait de l'inégale répartition des infrastructures et des ressources humaines qualifiées, et de la faible qualité des services. Il s'agit entre autres, des droits relatifs aux OMDS liés à la santé maternelle et infantile, l'éducation de qualité, l'alimentation, l'emploi. Cette situation touche aussi bien les hommes que les femmes. Cependant, les écarts entre hommes et femmes, en matière d'accès et de jouissance de ces droits, persistent.

L'analyse de la situation nationale relève en outre des problèmes de capacités en matière : (i) de planification axée sur les résultats, y compris le suivi et l'évaluation, et : (ii) de développement institutionnel au niveau aussi bien des services publics que des organisations de la société civile, malgré les progrès observés. Cette situation est plus cruciale dans certaines régions dans le contexte de mise en œuvre de la politique de décentralisation.

Sur la base de ces défis, les agences du SNU au Sénégal ont analysé individuellement et collectivement leurs forces et faiblesses et examiné de manière très critique, les opportunités et menaces auxquelles elles font face. Les résultats de ces analyses ont été partagés avec les partenaires nationaux et internationaux, au cours de l'atelier de planification stratégique et ont permis de déterminer les avantages comparatifs du SNU au Sénégal.

Compte tenu de sa neutralité et de sa crédibilité, de son mandat en matière de promotion des Droits Humains, son expérience et de son réseau d'expertise, de son capital connaissance/information en matière de développement durable et de sa forte concentration dans les secteurs sociaux, le SNU au Sénégal dispose des avantages comparatifs pour :

- L'appui conseil sur les questions stratégiques de développement, notamment l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques/stratégies du développement ;
- Les actions de plaidoyer pour la mobilisation de ressources et de partenariat pour le développement durable ;
- Le développement de stratégies et d'initiatives conjointes d'accélération de l'atteinte des OMD (en particulier les OMD 3, 4 et 5) tant au niveau national que local ;
- Le renforcement des capacités nationales en matière de prise en compte effective du genre et droits humains, de la GAR et de l'environnement durable comme base de la programmation et de la budgétisation ;
- La promotion de la gouvernance démocratique et locale dans les institutions publiques, la société civile et les communautés.

Le présent UNDAF mettra l'accent sur la réponse à ces défis et exploitera les avantages comparatifs du SNU pour définir des axes de coopération pertinents pour les cinq prochaines années.

SECTION 2 : RESULTATS DU PCNUAD

Se fondant sur ses avantages comparatifs et les défis de développement auxquels le Sénégal devra faire face, le SNU s'est engagé à :

- Respecter la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Plan d'Action d'Accra à travers l'harmonisation et la cohérence de ses interventions avec les priorités nationales définies par le DPES III ;
- Prendre en compte les leçons apprises de l'analyse de la situation nationale et de la mise en œuvre du PCNUAD 2007-2011 dans la définition des domaines de coopération à couvrir par le PCNUAD 2012-2016 ;
- Définir des résultats clairs, mesurables et réalisables en fonction de ses possibilités et des opportunités de mobilisation de ressources ;
- Promouvoir les programmes conjoints, suivant une approche multisectorielle, pour maximiser les résultats, dans un souci d'efficacité et d'efficience ;
- Renforcer le partenariat avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, en vue de maximiser les synergies et complémentarités.

A ce titre, les trois axes ci-après ont été retenus pour le prochain plan cadre :

- Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural ;
- Accélération de l'accès des populations (hommes et femmes) aux droits et services sociaux de base et au développement durable ;
- Renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable.

Ces trois axes de coopération, qui répondent bien à ceux retenus dans le DPESIII (i Création d'opportunités économiques et de richesse, ii Accès aux services sociaux, Protection sociale et développement durable, iii Gouvernance) permettent également au SNU de développer et de mettre en œuvre des initiatives à impact accéléré autour de huit (8) effets qui contribuent à l'ensemble des huit OMDs.

Les interventions du système des Nations Unies au Sénégal dans le cadre de ces trois axes de coopération se focaliseront sur des réponses appropriées aux gaps identifiés en matière de prise en compte des cinq principes de programmation. Ces interventions cibleront prioritairement :

- Les principaux détenteurs de droits, à savoir les populations les plus vulnérables susceptibles de ne pas jouir des droits y relatifs. En outre, les inégalités du genre seront prises en compte dans le ciblage des principaux bénéficiaires des interventions du SNU. Les interventions du SNU contribueront notamment aux renforcements de capacités de ces populations vulnérables qui vivent majoritairement dans les zones rurales et périurbaines du pays.
- Les principaux débiteurs d'obligations, notamment le Gouvernement, les institutions publiques, les autorités locales (administratives, traditionnelles et religieuses) et la Société Civile, en vue d'améliorer la qualité des politiques, plans, programmes et stratégies nationaux et locaux de développement durable et de renforcer le système de gouvernance. Le SNU soutiendra les

interventions qui portent sur le renforcement des capacités nationales à conduire et gérer un développement durable et équitable.

2.1 Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural

Le gouvernement du Sénégal s'est engagé à réduire de moitié, entre 1990 et 2015 l'extrême pauvreté et la proportion de sa population souffrant de faim. Malgré les efforts notables consentis par le Gouvernement, le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2010 situe le Sénégal au 144^{ème} rang sur 169 pays en termes d'Indice Humain de Développement (IDH) avec un Gender Inequality Index de 0,727 qui classe le pays au 113^{ème} rang sur 169. La faible progression de l'IDH qui est passé de 0,388 en 2005 à 0,411 en 2010, s'explique notamment par un ralentissement de la croissance du PIB réel, avec 3,2% en 2008 et 2,2% en 2009 selon la DPEE et une stagnation du niveau général de pauvreté qui serait passé de 50,8% en 2005 à 50,7% en 2009¹ et son augmentation en milieu rural (61,9% en 2005 à 63,2% en 2009) et dans les zones péri urbaines², notamment sous le double effet de la faiblesse de la croissance économique et de la forte croissance démographique (2,3% en 2006, 2,6% en 2008 et 2,7% en 2009).

Selon les données de l'ESAM-2 (2002) et de l'ESPS-1 (2006), repris par le Rapport National sur les OMD (2010), le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) a connu une légère augmentation. En effet, il est passé de 13,6% en 2002 à 14,4% en 2005, soit une dégradation de l'ordre d'un point de pourcentage. Cette tendance a été constatée dans les zones urbaines, tandis que le taux a baissé en zone rurale (12% en 2002, contre 10,3% en 2005). Partant de ces données (ESAM et l'ESPS), le rapport de la sous commission *Emploi, PME et Microfinance constituée pour le DPES* estime à 49,3% le taux d'activité global (défini comme le rapport du nombre d'actifs sur la population en âge de travailler) en 2009.

L'extrême jeunesse de la population (49% de la population a moins de 18 ans) ainsi que les écarts persistants entre les sexes malgré les progrès réalisés rendent cruciaux les défis économiques et sociaux à relever. Le faible accès de ces jeunes à l'emploi et au marché du travail est du entre autres à leur niveau d'emploi et à la qualité de l'enseignement et l'insuffisance d'opportunités réelles en matière de créneaux porteurs d'emplois, en particulier en milieu rural et périurbain. En outre, la faiblesse des opportunités de création de richesse en milieu rural induit une forte migration des jeunes vers le milieu urbain et surtout les pays du Nord dans des contextes de risques très élevés. Le pays subit encore les conséquences de la crise financière internationale et éprouve des difficultés à maîtriser des secteurs clés de la vie économique et sociale comme l'énergie et l'alimentation.

Prenant en compte la situation nationale par rapport aux différentes cibles de l'OMD1, le SNU au Sénégal se propose, au regard de ses avantages comparatifs, à appuyer le Gouvernement du Sénégal à réaliser l'axe stratégique du DPES III "Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural". A travers cet engagement, le SNU veut faire bénéficier aux populations des zones rurales (plus défavorisées) et plus particulièrement aux femmes et aux jeunes, des initiatives d'emplois décents et de création de revenus, ainsi qu'une meilleure sécurité alimentaire. Deux effets inter liés sont poursuivis dans le PCNUAD 2012-2016 :

¹ Rapport provisoire Banque Mondiale et ANSD, juin 2010

² Selon le profile des disparités de genre au Sénégal, les ménages dirigés par les femmes sont globalement moins pauvres ; ils sont plus nombreux en milieu urbain (23%) qu'en milieu rural (17%).

L'effet 1 intitulé "Dans les zones d'intervention, les revenus des producteurs, hommes et femmes, sont augmentés" vise l'accélération de l'OMD1 et prend en compte le genre (OMD3). Les résultats attendus sont : le renforcement des réseaux des acteurs et des actrices en vue de leur professionnalisation ; l'amélioration de l'offre de service énergétique alternative et renouvelable ; l'amélioration du système de financement au niveau local, l'augmentation et le renforcement des MPE/PME en apportant un appui financier, technique et organisationnel pour augmenter et renforcer les capacités des acteurs et actrices dans les zones d'intervention.

L'effet 2 porte sur "La sécurité alimentaire et nutritionnelle, des populations (hommes et femmes) est améliorée de façon durable". Cet effet participe directement aux efforts nationaux pour la réalisation de l'OMD1 et contribue aux OMD 3, 4 et 5. Les appuis du SNU viseront : l'augmentation des capacités productives du monde rural (hommes et femmes); la diversification de la production, encore soumise aux conditions climatiques, pour corriger le déséquilibre de la consommation alimentaire essentiellement basée sur les céréales ; l'extension et le renforcement des banques communautaires des produits agricoles ; une contribution au désenclavement des zones de production; l'amélioration de la consommation alimentaire des adultes et des enfants.

La réalisation de ces deux effets va apporter des changements entre autres en termes de création d'opportunités de : (i) chaînes de valeurs pour permettre aux populations du monde rural d'accroître leurs revenus et leur qualité de vie et (ii) diversification des activités génératrices de revenus.

La coordination des interventions du SNU au niveau de cet axe, s'inscrira dans les mécanismes et dispositifs nationaux du DPES.

2.2 Accélération de l'accès équitable des populations aux droits et aux services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable

En s'inscrivant dans la réalisation des engagements pris pour la réalisation des OMDs, le gouvernement du Sénégal a fourni de grands efforts pour : (i) assurer l'éducation primaire pour tous (OMD1), (ii) réduire la mortalité infantile (OMD4), (iii) améliorer la santé maternelle (OMD5), (iv) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies (OMD6), et (v) préserver l'environnement (OMD7). Cependant, des gaps importants existent encore dans certains domaines, en particulier la santé où les données récentes indiquent que les OMD 4 et 5 risquent de ne pas être atteints en 2015 si les tendances actuelles sont maintenues.

Dans le domaine de l'éducation, le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 79,7% en 2004 à 94,4% en 2010, avec un taux de parité en faveur des filles ayant évolué de 0,96 à 1,1 en 2010 pour les mêmes périodes ; Toutefois, d'importants gaps restent à combler en matière de taux d'achèvement qui n'est que de 59,6% (2009) qui se désagrège en 60,4 pour les filles et 58,7% pour les garçons (59,6% en 2009)³ avec un taux de redoublement de 6,4%.

En matière de santé, bien que des efforts importants aient été réalisés, les taux de mortalité maternelle et infantile restent élevés : 85 décès pour 1000 en 2008-2009 selon l'enquête ENSPII 2008-2009. Les décès maternels et néonataux sont dus à un accès encore limité aux SONUB et SONUC dans un contexte de faible prévalence contraceptive (10,2% en 2005) bien que les besoins non satisfaits en

³ Direction de la Planification et de la Réforme de l'éducation, rapport national sur la situation de l'éducation - 2010 au Sénégal

planification familiale soient élevé (32%). Cette situation est également due au relâchement de la vaccination, au niveau de malnutrition observé notamment dans les régions périphériques, et à l'insécurité alimentaire qui touche 15,1% des ménages en milieu rural et 8,5% en milieu urbain⁴. A cela s'ajoutent d'autres contraintes dans le secteur de la santé en général comme l'insuffisance de personnels qualifiés et la faible disponibilité des services dans certaines zones. L'atteinte des OMD 3 et 4 est étroitement liée au contexte économique et social (niveau d'éducation de la population, qualité des infrastructures pour un accès rapide aux soins, etc.).

S'agissant de la pandémie du VIH/Sida, bien que le taux de prévalence soit faible (0,7% en 2005) et que des progrès énormes ont été observés dans ce domaine, les femmes sont deux fois plus infectées que les hommes (0,9% contre 0,4%). Les résultats très encourageants ont été relevés en matière de lutte contre le paludisme. En effet, la proportion des ménages possédant une moustiquaire imprégnée est passée de 36% en 2006 à 60% en 2009⁵ suivant l'ENSP II de 2009. Selon la même source, la prévalence du paludisme était de 5,7 au début de l'année 2009.

L'accès des populations à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement constitue un des déterminants important de l'état de santé des populations et du développement durable. Malgré les progrès importants réalisés, notamment dans l'accès à l'eau potable dont le taux est passé de 76,6% en 2005 à 84,1% en 2009, des disparités régionales existent encore dans ces domaines. **SOURCE ?**

Dans le domaine de l'environnement, malgré les résultats positifs relevés par le bilan du DSRP II, les problématiques émergentes liées au changement climatique méritent d'être davantage prises en charge pour la réalisation effective d'un développement durable. En effet la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques reste toujours circonscrite à la gestion des risques et des catastrophes. La faible opérationnalité des systèmes d'alerte précoces face aux occurrences climatiques extrêmes, demeure également un autre défi sur lequel des réponses méritent d'être apportées. Une telle démarche pourrait être facilitée par l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les instruments de planification nationale, sectorielle et locale.

En outre, avec les transformations sociales en cours, les problèmes de protection des groupes vulnérables demeurent persistants (violence contre les femmes, les enfants, les filles, exploitation économique des enfants, mariages précoces, l'excision), et restent des défis à relever d'urgence dans le cadre de l'application de la Déclaration du Millénaire à laquelle le Sénégal a souscrit.

Des leçons tirées du PCNUAD 2007-2011, il apparaît clairement que le SNU au Sénégal a produit de résultats assez tangibles dans l'axe services sociaux de base. C'est pourquoi, le SNU a identifié l'axe "Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable" du DPES III comme domaine prioritaire du PCNUAP 2012-2016. Ce faisant, le SNU, veut non seulement renforcer les résultats obtenus de sa coopération passée avec le Sénégal, mais surtout aider le pays à passer progressivement à l'échelle les initiatives réussies.

⁴ Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN 2010),

⁵ Concernant l'utilisation de Moustiquaires Imprégnées par les femmes enceintes, on constate également une nette amélioration, la proportion étant passée de 17 % en 2006 à 29 % en 2008-2009.

Cette priorité participe à l'effectivité des conventions relatives aux droits humains et à l'atteinte des OMD 1 à 8⁶. Le choix de ces effets est soutenu par les tendances observées à partir du Bilan du DSRP II dans les secteurs sociaux. Bien que des efforts appréciables aient été réalisés dans les secteurs sociaux, notamment dans l'éducation, le déséquilibre observé entre la croissance économique et la croissance démographique a induit des besoins et droits sociaux dont la prise en charge nécessite des efforts soutenus.

Les interventions du SNU dans le nouveau plan cadre, conformes aux recommandations des organes des traités, en associant d'autres partenaires, seront structurées autour de cinq effets liés à :

- la jouissance par les enfants et les adolescents d'une éducation de base et d'une formation de qualité à poursuivre à travers le renforcement des capacités et des conditions d'accueil des structures d'éducation de base, la diversification de l'offre d'éducation, la formation qualifiante des jeunes et des adultes, l'amélioration du taux d'achèvement, la prise en charge des enfants les plus vulnérables en tenant compte de la problématique du maintien des jeunes filles.
- la disponibilité d'un paquet complet d'interventions de santé de haute qualité au profit des mères et des enfants, particulièrement les plus vulnérables, dans les zones d'intervention du SNU, en conformité avec le Plan d'Accélération des OMD 4 et 5 (New York, septembre 2010) ;
- La disponibilité au profit des groupes vulnérables d'un système de protection sociale adéquat par des initiatives consistant à appuyer les instruments de filets sociaux de sécurité et un dispositif d'accompagnement pour une réinsertion socio professionnelle de qualité et un accès à l'emploi décent ;
- La protection adéquate des groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes) contre les violences, abus et exploitation et leur accès à des services de protection spécifiques de qualité et le renforcement du cadre institutionnel et légal de protection des groupes vulnérables (prévention et/ou répression), y compris l'implication des acteurs non étatiques (ANE) dans les mécanismes de veille et d'alerte contre les violences, abus et exploitations.
- L'accès adéquat des populations affectées par les catastrophes aux services sociaux de base notamment par la fonctionnalité et le dynamisme des comités régionaux et départementaux d'alerte pour le renseignement régulier des indicateurs d'alerte précoce relatifs aux risques de catastrophe et la construction de logements pour les populations victimes ou menacées ; y compris le renforcement, au niveau national et local, d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques favorisant le développement de moyens d'existence durable.

Les principaux changements attendus de l'appui du SNU porteront sur : (i) l'amélioration de la qualité de l'éducation de base, (ii) l'accroissement de la qualité des soins de santé préventifs et curatifs, (iii) la disponibilité de services de santé maternelle, néonatale et infantile de haute qualité, (iv) le renforcement de la capacité des populations à utiliser les services de santé disponibles, (v) l'accroissement des filets de protection sociale et une plus grande couverture des populations, (vi) la réduction de l'impact du changement climatique sur le développement humain durable. Ces changements vont contribuer à l'accélération de la réalisation des OMDs, en particulier les OMDs 4 et 5.

⁶ Les OMD : 1.Réduire l'extrême pauvreté et la faim ; 2.Assurer l'éducation primaire pour tous ; 3.Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; 4.Réduire la mortalité infantile ; 5.Améliorer la santé maternelle ; 6.Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; 7.Préserver l'Environnement ; 8.Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

La coordination des interventions de cet axe, se fera aussi bien à travers les dispositifs internes du SNU, mais surtout à travers les cadres nationaux existant au niveau des différents secteurs que couvre cet axe : santé, éducation, hygiène/assainissement, environnement.

2.3 Renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable

Les textes fondamentaux du Sénégal garantissent la liberté et la protection de chaque citoyen. En outre, le Sénégal a fait de la promotion de la bonne gouvernance son cheval de bataille. La politique de décentralisation a par ailleurs permis de renforcer la participation de tous les acteurs aux processus de prise de décision. Le diagnostic du Document de Politique Economique et Social (DPPES) souligne des avancées notables notamment en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques, de modernisation de l'administration et d'institutionnalisation du dialogue social. Des défis restent à relever sur des questions de fond, comme l'efficacité de l'aide, la lutte contre la corruption et les trafics illicites, la participation effective des Acteurs Non Etatiques au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, la capacité économique des collectivités locales, et d'approche comme la généralisation de la gestion axée sur les résultats du développement, la systématisation de la prise en charge du genre, des droits humains et du développement durable dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de développement.

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement a inscrit au titre des axes stratégiques du DPES III, "le renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement durable".

Le SNU, par le biais du PCNUAD 2012-2016 s'engage à soutenir les efforts du Gouvernement au niveau de cet axe à travers l'effet "Les institutions nationales (centrales, territoriales et locales) ont les capacités pour promouvoir la gouvernance des politiques et programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité des engagements nationaux".

Sont notamment attendus comme résultats : (i) la formulation d'une stratégie nationale d'accélération de l'atteinte des OMDs⁷ ainsi que l'appui à son suivi et évaluation, (ii) le renforcement des capacités de l'administration publique en matière de formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques publiques sensibles au genre, (iii) le renforcement du leadership du gouvernement dans la coordination des partenaires techniques et financiers en vue d'une optimisation et d'une mobilisation des ressources, (iv) l'harmonisation des lois et politiques nationales aux conventions internationales ratifiées, (v) l'institutionnalisation du genre et des droits humains, (vi) le renforcement de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique pour la production régulière et l'utilisation optimale des données désagrégées (genre et autres) pour la planification du développement, (vii) l'intensification des efforts visant à la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Réforme de l'Etat, (viii) le renforcement des capacités techniques et financières des collectivités locales en particulier par l'adoption du budget participatif pour les positionner comme de véritables acteurs économiques de proximité en prenant des actes de gouvernance de nature à créer des opportunités économiques et le renforcement des capacités des ANE y compris les associations de femmes pour les faire participer davantage à la mise en œuvre de la politique de développement économique et social en contribuant à la délivrance de services sociaux de qualité pour un développement durable et leur faire jouer un rôle capital de veille citoyenne comme sentinelles des droits humains.

⁷ L'appui à la mise en œuvre de cette stratégie d'accélération se fera à travers les interventions relatives aux axes 1 et 2 du PCNUAD, sur la base des avantages comparatifs du SNU au Sénégal.

Conformes aux orientations du Programme National de Bonne Gouvernance, ces interventions vont permettre de consolider les progrès importants réalisés par le Sénégal en matière de gouvernance démocratique et d'instauration de l'Etat de droit et appuyer les efforts des forces nationales (gouvernement central, collectivités locales et acteurs non étatiques) pour une gouvernance plus efficace des secteurs clés du développement.

2.4 Programmes conjoints

Le PCNUAD constitue le cadre de planification stratégique et de programmation des ressources du SNU au Sénégal pour la période 2012-2016. Il sert de référence pour les Plan d'Action de Programmes Pays, les Plans et budgets de travail annuels/biannuels des Agences du SNU.

Pour corriger la faiblesse des programmes conjoints relevée par l'évaluation à mi parcours du PCNUAD 2007 – 2011 et maximiser la réalisation des effets attendus du PCNUAD 2012 - 2016, le SNU au Sénégal s'est engagé pour développer des programmes conjoints multisectoriels. Pour chaque axe stratégique du DPES pour lequel contribue le SNU à travers le PCNUAD, il est développé un programme conjoint. Ces programmes conjoints ont été validés au cours de l'atelier de validation finale et font partie intégrante du PCNUAD 2012-2016. Les mécanismes de coordination de ces programmes conjoints s'inscrivent dans le dispositif institutionnel global mis en place.

SECTION 3 : INITIATIVES HORS PCNUAD

Le PCNUAD 2011-2016 du Sénégal a fait l'effort d'intégrer dans la matrice des résultats, des effets et produits auxquels contribueront l'ensemble des organisations des nations unies présentes dans le pays à travers des actions aussi bien collectives qu'individuelles.

Ces interventions n'excluent pas de nouveaux domaines de développement (notamment en rapport avec l'accélération de la mise en œuvre des OMDs) qui seront définis par le Gouvernement au cours de la période couverte et pour lesquels la réponse du Système des Nations Unies sera sollicitée.

En outre, en fonction de la disponibilité de certains fonds d'affectation spéciale pour adresser les besoins de développement qui ne sont pas actuellement inscrits dans le PCNUAD, des interventions spécifiques ciblées seront développées et mises en œuvre par les organisations du système des Nations Unies. Dans ce contexte, la programmation conjointe sera privilégiée.

SECTION 4 : RESSOURCES ESTIMATIVES DU PCNUAD

Les ressources estimatives du PCNUAD 2012-2016 s'élèvent à **178 030 616** millions \$ US. L'axe 1 (développement économique) emporte 32% des ressources, l'axe 2 (services sociaux de base) 60% des ressources et l'axe 3 (gouvernance) 8% de ces ressources. Par rapport au PCNUAD 2007 – 2011 estimé à 141 millions \$ US, on note une augmentation de 37 millions \$ US en valeur absolue et 21% en valeur relative. Cette tendance positive s'expliquerait essentiellement par l'engagement de nouvelles agences, mais aussi par la volonté du SNU de contribuer assez substantiellement à l'accélération de l'atteinte des OMD. L'allocation de ces ressources s'intègre dans les perspectives nationales et reflètent les avantages comparatifs du SNU. En effet, l'essentiel des ressources indicatives (60 %) sont orientées vers les secteurs sociaux, où les interventions du SNU sont plus concentrées. Ces montants

restent indicatifs et seront précisés dans les documents cadres de coopération entre les différentes agences du SNU et le Gouvernement du Sénégal.

Des stratégies de mobilisation de ressources seront développées et mises en œuvre par l'Equipe pays du SNU pour combler les gaps éventuels en termes de financement du PCNUAD.

SECTION 5 : MECANISMES DE PILOTAGE DU PCNUAD

Le pilotage du PCNUAD 2012–2016 repose sur les principes suivants : l'Unité dans l'action, sous le leadership du Coordonnateur Résident, le maintien du leadership de la partie gouvernementale, la participation des Acteurs Non étatiques, la focalisation sur les résultats et la redevabilité, la prise en compte des leçons apprises du cycle précédent et la promotion de programmes conjoints multisectoriels. La mise en œuvre du plan cadre se focalisera sur l'Approche harmonisée de transfert direct de fonds aux partenaires nationaux d'exécution. Pour faciliter le suivi de sa mise en œuvre, le PCNUAD sera décliné en plans d'actions prioritaires annuels.

Un dispositif de pilotage simplifié est mis en place pour éviter les lourdeurs et la dispersion et promouvoir l'efficacité. Ce dispositif se situe à deux niveaux : (i) politique et stratégique et (ii) technique et opérationnel. Les principales structures sont décrites ci-dessous. Elles intègrent également la coordination et la gestion des programmes conjoints.

Le comité directeur. Il est composé des Chefs d'Agences du SNU et des Responsables désignées de la partie nationale, il est co-présidé par le Coordonnateur Résident du SNU et le représentant du gouvernement. Il s'occupera des questions politiques et stratégiques et se réunit au moins une fois par an autour des fonctions suivantes : revue des progrès et des évaluations dans le cadre de la mise en œuvre du PCNUAD, examen de l'articulation entre le PCNUAD et le DPES, décisions stratégiques concernant les ajustements et/ou les réorientations possibles du PCNUAD.

L'équipe pays des Nations Unies. Sous la présidence du Coordonnateur Résident, il est composé des Chefs d'Agences du SNU. Il a en charge la responsabilité première de mise en œuvre du PCNUAD. Elle définit les orientations stratégiques et opérationnelles globales pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCNUAD. Elle définit également les orientations visant le renforcement : (i) du partenariat stratégique, (ii) de la programmation conjointe, (iii) des actions communes de plaidoyer et de mobilisation de ressources et de communication.

Le Coordonnateur Résident mettra à la disposition de l'équipe pays des Nations Unies, l'Unité de Coordination pour faciliter le secrétariat de l'équipe pays.

Le comité des programmes. Composé de chargés de programmes des différentes Agences du SNU et des représentants/directeurs adjoints, ce comité facilite la coordination et la gestion des interventions programmatiques en rapport avec le PCNUAD. Il assure l'interface entre l'équipe pays et les différents groupes de travail en charge de la mise en œuvre de l'UNDAF. Elle a en charge la préparation et le suivi : (i) du Plan d'actions prioritaires annuel du PCNUAD et (ii) des revues conjointes annuelles avec le Gouvernement, y compris l'évaluation à mi parcours et l'évaluation finale du PCNUAD. Un noyau "suivi et évaluation" sera dégagé de ce comité pour suivre la cohérence dans la mise en œuvre du cadre de suivi et évaluation du PCNUAD, veiller au respect du calendrier de suivi et d'évaluation et appuyer les équipes nationales de suivi et d'évaluation. Il rend compte à l'équipe pays des nations unies.

Les groupes thématiques. Un groupe thématique de travail est respectivement mis en place autour des trois axes de coopération définis dans le PCNUAD. Chaque groupe est composé de représentants des différentes agences qui contribuent à l'axe de coopération. Ces trois groupes auront en charge le suivi quotidien de la mise en œuvre des axes prioritaires de l'UNDAF. Ils proposeront, pour chaque axe, les actions prioritaires annuels et les budgets respectifs sur la base de l'évolution de la mise en œuvre du PCNUAD. Ils produisent chaque année un rapport sur l'état d'avancement des actions définies pour chaque axe ainsi que la documentation des initiatives réussies. Ces trois groupes rendent compte à l'équipe pays des nations unies à travers le comité des programmes.

Il est mis également en place des groupes de travail pour couvrir des thématiques transversales, notamment : (i) genre et droits humains, (ii) VIH/Sida, (iii) communication/plaidoyer, et (iv) OMT. Ces groupes qui peuvent s'ouvrir aux autres partenaires non nations unies, contribuent aux actions des trois groupes thématiques PCNUAD.

Tenant compte des recommandations de la revue du PCNUAD précédent en ce qui concerne la communication, le SNU met en place le groupe communication/plaidoyer pour maximiser l'appropriation/participation de tous les acteurs, prévenir les duplications et favoriser le partage des résultats et des leçons apprises à tous les niveaux d'intervention. Dans cette optique un plan annuel de communication autour de l'UNDAF est envisagé.

SECTION 6 : MECANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PCNUAD

Afin d'assurer la cohérence globale du système, le dispositif de suivi et d'évaluation du PCNUAD s'inscrit dans celui du DPESIII. Ainsi, il sera plus facile d'évaluer la contribution du SNU à la réalisation des résultats nationaux. A ce titre, les indicateurs ciblés pour le suivi du PCNUAD sont définies à partir de cadres de référence de développement nationaux, dont entre autres le DPESIII.

Les exercices de suivi et d'évaluation du PCNUAD s'effectuent conjointement par le SNU et la partie nationale. Les actions suivantes de suivi et d'évaluation seront réalisées :

- Une revue annuelle conjointe pour suivre les progrès réalisés et leur contribution au DPES ;
- Une évaluation à mi parcours pour apprécier les résultats obtenus dans la première moitié du cycle, s'assurer qu'ils sont bien dans la trajectoire des objectifs finaux et prendre éventuellement des mesures correctives pour maximiser les chances d'atteinte des effets UNDAF ;
- Une évaluation finale à la fin du cycle pour indiquer clairement le niveau d'atteinte des effets et produits. mesurer les changements induits par le présent plan cadre, sa pertinence et son efficacité, son efficience et sa durabilité.
- La production de rapport de progrès du PCNUAD conformément aux Standards Opérationnels et aux orientations définis par le Groupe de Développement des Nations Unies.

La matrice de résultats intègre le cadre de suivi et évaluation. Elle décrit les principaux indicateurs (niveau de référence et cibles) qui permettront de mesurer les progrès réalisés, les moyens de vérifications ainsi que les agences responsables.

Le chronogramme des activités de suivi et d'évaluation est joint en annexe. Il indique toutes les activités de suivi et d'évaluation que l'Equipe pays des nations unies doit mettre en œuvre chaque année durant le cycle du PCNUAD.

Le SNU appuie la partie nationale pour la production de données de suivi de qualité sur la situation économique et sociale du pays et utilise ces données. Pour corriger les difficultés du passé notamment dans la collecte permanente des données de suivi, le suivi du PCNUAD est matérialisé par des rapports périodiques, sur la base d'un canevas harmonisé, produit à chaque niveau de responsabilité, déclinant notamment les progrès notés, les contraintes, les leçons apprises et les mesures correctives aussi bien pour les activités à venir que pour le dispositif de suivi lui-même.

Ainsi, le SNU au Sénégal, à travers le PCNUAD 2011 – 2016, a pris une option sans équivoque pour plus de pertinence (alignement plus étroit aux priorités nationales consignées dans le DPES), de rationalité (concentration des efforts dans des domaines où il peut apporter une valeur ajoutée réelle), de participation (implication effective des acteurs nationaux au niveau central et local dans la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PCNUAD et des programmes dérivés), et donc pour plus d'efficacité. Le nouveau PCNUAD contient des options innovantes (accent mis sur le monde rural pour le développement économique, développement économique local comme porte d'entrée de la gouvernance,...), mais s'appuie aussi sur les acquis et bonnes pratiques du PCNUAD précédent comme l'effort d'ancrage des projets dans les structures gouvernementales (arrangements institutionnels), l'approche partenariale et la synergie des agences notamment dans les secteurs sociaux, l'intervention sur le terrain à travers des projets concrets au bénéfice direct des populations à côté de l'appui global apporté au gouvernement à un niveau plus stratégique, l'amorce de la décentralisation du suivi de la SRP, le leadership notoire joué sur la question cruciale des changements climatiques, notamment.

Le gouvernement a consenti d'importants efforts dans la maîtrise de la situation économique et sociale du pays en particulier à travers les revues du DSRP, l'évaluation des progrès accomplis pour l'atteinte des OMD, l'évaluation du degré de prise en charge de la Déclaration de Paris. Toutefois, le SNU doit poursuivre son appui à la partie nationale pour la production régulière de données de qualité désagrégées permettant de suivre avec plus d'efficacité et de rigueur la SRP.

Matrice des résultats et de suivi et d'évaluation

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<p>Axe stratégique d'intervention : Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural (Axe stratégique 1 du DPES : création d'opportunités économiques et de richesses) OMDs : OMD 1, 3, 4, et 5</p>					
<p>Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale</p>					
<p>Effet 1 Dans les zones d'interventions, les producteurs augmentent leurs revenus en utilisant de nouvelles connaissances, technologies et investissements à haute valeur ajoutée. Agences SNU Contributives FAO, FIDA, PAM, PNUD, ONUDI PNUE, FENU, ONU Femmes, BIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - % augmentation des revenus en moyenne désagrégé genre/par zone - Taux d'accès des ménages en général et ceux dirigés par des femmes en particulier, MPME et PMI à l'énergie alternative et renouvelable - Taux de croissance du crédit alloué - Qualité des services offerts par les SFD et la CNCAS - Taux de remboursement (H/F) Taux d'accès au crédit désagrégé par sexe et âge - Taux d'accroissement des MPE/PME - Taux de mortalité des entreprises selon le sexe et l'âge - Taux d'accroissement des chiffres d'Affaires selon le sexe 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête dans les zones d'intervention • Enquête ANSD/DPEE • Etudes CEPOD/SCA • Enquête dans les zones d'intervention • Etudes SCA/CEPOD • Enquête PAFA, USAID, DHORT, DIREL, ARM, CSA • Enquête dans les zones d'intervention • Enquête dans les zones d'intervention • Enquête dans les zones d'intervention 	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de ressources (humaines, matérielles et financières) - Crises économiques et sociales - Changement climatique, Catastrophes naturelles <p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement des affaires assainies - Document de Politique Sectorielle des PME mis en œuvre 	<p>Gouvernement du Sénégal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assure la promotion des opportunités de développement local • Consolide ses stratégies en faveur de la promotion du monde rural • Veille à l'adoption de politiques de redistribution plus efficaces par des politiques de croissance pro-pauvres, créatrices de revenus et générateurs d'emploi • Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées <p>Acteurs non étatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques pros pauvres • Autres partenaires multi et bilatéraux 	3 519 368 USD
<p>Extrant 1.1 Des réseaux de producteurs sont mis en place et opérationnels notamment dans les filières du riz et du mil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de chaînes de valeurs renforcées (riz, mil, produits laitiers et produits horticoles ...) en tenant compte des filières dominées par les hommes et par les femmes -Nombre d'acteurs et d'actrices dont les chaînes de valeur sont renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités DHORT, DIREL, ARM, CSA, 			
<p>Extrant 1.2 La capacité des structures publiques en matière d'offre de service énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de structures publiques ciblée disposant des capacités pour l'offre de service énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des activités de : ASER, ANSD, DPEE, DPME 			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
alternative et renouvelable est améliorée	Baseline à déterminer Cible : Au moins 20% baseline	• Rapports de Programmes		• Fournissent l'assistance technique et financière	
Extrait 1.3 Les structures en charge de la microfinance ont les capacités pour définir et mettre en œuvre des systèmes de financement adaptés au niveau local	- Proportion de structures de Microfinances ciblées qui sont capacitées en financement adapté.	• Direction de la Réglementation (MEF), SFD, CNCAS, FNPJ, la BRS, la DPEM Union des CCIAD, FPE, Union des chambres de métiers			
Extrait 1.4 Les mécanismes pour le développement des MPE/PME sont augmentées et renforcées	- % de mécanismes mis en place fonctionnel - Baseline : 0 - Cible au moins 50%	• Rapports de Programmes Rapports des activités de : DPME, SCA, APIX, DPEE, BIT, BNSTP, Bureau de Mise en à Niveau, ADEPME, UCCIAD, UCM			

Axe stratégique d'intervention : Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural

OMDs : OMD 1, 3, 4, et 5

Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant

Effet 2

La sécurité alimentaire et nutritionnelle, des populations (hommes et femmes) est améliorée de façon durable

Agences SNU Contributives FAO, PAM, FIDA, BIT, FAO, UNFPA, UNICEF, OMS	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire pour les hommes et pour les femmes - Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (H/F) Base : 17,8% ; Cible : 10% (AGVSAN 2010) - Taux de prévalence de la malnutrition aigue (H/F) Baseline 9,8 % ; Cible : 5% - Taux de prévalence de la malnutrition chronique (H/F) Base : 20,2% ; Cible 10% - proportion de femme ayant un IMC <18,5 ou périmètre bracial <22,5 - Baseline (MUAC) 7,7% ; Cible : 5% 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse globale de la vulnérabilité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (AGVSAN) - Enquête démographique et de santé (EDS), CSE, Enquête SAP, SMART - Direction Environnement, CEPS/Min Environnement, DPV 	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conformité aux normes environnementales, alimentaires et nutritionnelles • Maîtrise des prix • Prise en compte de l'impact environnemental <p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de ressources (humaines, matérielles et financières) • Crises économiques et sociales • Changement climatique, Catastrophes naturelles • Non prise en charge des conditions de travail en 	<p>Gouvernement du Sénégal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle agricole • Renforce les capacités d'accès des producteurs ruraux aux intrants, aux équipements et aux crédits • Mobilise les financements • Met en œuvre la politique de développement de la nutrition • Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions 	52 980 175 USD
Extrait 2.1 Les mécanismes pour le développement des capacités productives du monde	<ul style="list-style-type: none"> - Volume de Production (H/F) - Superficie emblavée (H/F) - Rendement/T à l'ha (H/F) 	Statistiques du Ministère de l'Agriculture (DAPS), Direction Horticulture, CEPOD, SCA,			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
rural (hommes et femmes) sont renforcés	-Niveau d'accessibilité des populations rurales (F&H) aux intrants, crédits, équipements et terres	PAM, ANA, DPV, Direction eaux et forêts, DPE, TAPA	zone rurale	internationales ci-dessus citées	
Extrant 2.2 Les capacités des différentes parties prenantes impliquées dans la diversification agricole sont renforcées	Type et matière de la diversification agricole Baseline : A déterminer Cible : au moins 3 nouveaux produits	Annuaire des statistiques du Ministère de l'Agriculture (DAPS Direction Horticulture)		Acteurs non étatiques <ul style="list-style-type: none"> Participent à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique de diversification agricole Contribuent à l'effort de formation et de sensibilisation pour la valorisation des potentialités de production pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle 	
Extrant 2.3 Les structures nationales et locales clés ont les capacités pour passer à l'échelle l'initiative des banques communautaires des produits agricoles	Evolution des prix au producteur et au consommateur Nombre d'unités Banques céréalières villageoises opérationnelles (cible à 2016- 400)	Indices des prix (ANSD, CSA, ARM, CEPOD, SCA, TAPA, CNSA) Rapport d'évaluations			
Extrant 2.4 Les mécanismes sont mis en place pour désenclaver les zones de production	Pourcentage de la pop rurale vivant à moins de 2km d'une route praticable en toute saison Nombre de Km de pistes créées/réhabilitées Cible à 2016 : 30km créées et 20 km réhabilitées	Ministère Agriculture PDMAS, MA, ANAT, BM Enquête dans les zones d'intervention			
Extrant 2.5 Les capacités des populations (H/F) pour accéder à une consommation alimentaire adéquate sont accrues	Score de consommation alimentaire (H/F) Score de Consommation Alimentaire des ménages ciblés en tenant compte des ménages dirigés par les femmes (>42 pour 90% des ménages)	Enquêtes Système d'Alerte Précoce (SAP/CNSA), AGVSAN, OMS Analyse globale de la vulnérabilité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle(AGVSAN)			
Axe stratégique d'intervention : Accélération de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable (Axe 2 du DPES : Accès aux services sociaux, Protection sociale et Développement durable).					
OMD : 1,2,3,4,6 et 8					
Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant					
Effet 3 : Les enfants, les adolescents, les adultes, particulièrement les plus vulnérables, bénéficient d'une éducation de base et d'une formation	TAP Base : T = 59,6 ; F = 60,4 ; G =58,7 Cible : T = 90 ; F = 90 ; G = 90	Rapport National annuel sur la situation de l'Education; Rapport Mondial de suivi de l'EPT/rapport ISU; Rapport	<ul style="list-style-type: none"> Budget éducation sécurisé malgré contexte de crise 	Gouvernement du Sénégal <ul style="list-style-type: none"> Poursuit l'effort de construction scolaire 	63 013 875 USD

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<p>de qualité Agences SNU contributives PAM, UNICEF, UNESCO, BIT ; UN-HABITAT</p>		<p>IDH; Annuaire statistique de l'Union Africaine -Rapport du Rapporteur Spécial sur le droit à l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion des familles aux offres éducatives Des filets de protection sociale sont en place pour soutenir l'éducation des enfants des familles les plus vulnérables Apaisement du climat social dans le secteur de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> Améliore la qualité de l'éducation Améliore la capacité de gestion et de suivi des programmes Poursuit son effort de réduction des disparités géographiques et du genre Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées 	
<p>Extrant 3.1 Les capacités et les conditions d'accueil des structures d'éducation de base sont renforcées</p>	<p>TBS Elémentaire Base : T = 92,5 ; F = 95,9 ; G = 89,5 Cible : T = 105 ; F = 105 ; G = 104 TNS Base : T = ND ; Fille : ND ; G = ND Cible : T = ND ; F = ND ; G = ND Taux d'alphabétisation Base : T = ND ; H = ND ; F = ND Cible : T = ND ; H = ND ; F = ND</p>	<p>Rapport national sur la Situation de l'éducation (pour le TBS) Taux net de scolarisation non suivi (état civil des enfants pas toujours fiable)</p>		<p>Acteurs non étatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Participent à l'effort d'éducation du gouvernement S'impliquent activement dans la vie de l'école Autres partenaires multi et bilatéraux Apportent un appui technique, programmatique et financier 	
<p>Extrant 3.2 Les mécanismes en appui à la diversification de l'offre d'éducation de base sont mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de structures d'offre d'éducation de base alternative par type⁸ Nombre d'apprenants par type d'offres d'éducation de base alternative⁹ (H/F) 	<p>Rapport national sur la Situation de l'éducation Rapport annuel DALN Rapport annuel ETFP</p>			
<p>Extrant 3.3 Les capacités et les conditions d'apprentissage des structures d'éducation de base sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ratio manuels / élève (petite enfance, primaire, moyen, non formel) % d'enseignants (H/F) crée en main qualifiés dans l'éducation de base par sous secteur (petite enfance, primaire, moyen, non formel) DIPE: EE: EMSG: 	<p>Rapport national sur la Situation de l'éducation</p>			

⁸ (Casos communautaires, ECB, Daara modernes, EFA, Ateliers d'apprentissage Pilotes)

⁹ idem

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<p>Extrait 3.4 Les mécanismes en appui au maintien des enfants en particulier les plus vulnérables dans l'éducation de base sont mis en place</p> <p>Extrait 3.5 Les programmes d'alphabetisation fonctionnelle et de formation qualifiante sont améliorés et renforcés, élargis particulièrement pour les jeunes et les femmes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'abandon (F/G/par région) - Taux de redoublement (F/G/par région) - Nbre d'apprenants dans les CAF, formation Technique, Daraas modernes, Unites Mobiles de Formation Technique et professionnelle (UMF) (H/F) CAF: T= 77968; F=66895; H=11093 - % d'apprenants des CAF ayant acquis les compétences requises (lire, écrire, calcul, AGR) - Nombre d'apprenants bénéficiaires des UMF certifiés 	<p>Rapport national sur la Situation de l'éducation</p> <p>Rapport annuel DALN</p> <p>Rapport annuel ETFP</p>			
<p>Axe stratégique d'intervention : Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable</p> <p>OMD : 1,2,3,4,6 et 8</p> <p>Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant</p>					
<p>Effet 4 Dans les zones d'intervention du SNU, les mères et les enfants, particulièrement les plus vulnérables, bénéficient d'un paquet complet d'interventions de santé de qualité</p> <p>Agences SNU contributives : OMS, UNICEF, UNFPA, PAM, UNDP, FAO BM, ONU-HABITAT, ONUDC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - % d'enfants 0-5 ans présentant une insuffisance pondérale - Base : 17% - Cible : 10% - Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement urbain/rural (H/F) - Cible : Urbain : 78% ; Rural : 64% - Base : National : 46,1%, (Urbain : 63% ; Rural : 29,6%) - Proportion de la population ayant accès à l'eau potable urbain/rural - Cible : Urbain : 100% ; Rural : 82% - Base : 69,1% (Urbain : 98% ; Rural : 77,5%) - Taux de mortalité maternelle - Base : 401 pour 100 000 - Cible : 127 pour 2015 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport/Revue d'activités des différentes structures partenaires (Gouvernement, Agences SNU, Acteurs non-étatiques) • Enquête SAPI/ couverture • EDS/MICS • Annuaire statistique 	<ul style="list-style-type: none"> • Climat social, instabilité institutionnelle (changement d'orientation), • Détournement des objectifs (ciblage des groupes vulnérables/équité) • Insuffisante mobilisation des ressources par le SNU • Barrières financière à l'accès • Insuffisance de ressources humaines • Insuffisance 	<p>Gouvernement du Sénégal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assure le leadership de la planification stratégique, des programmes de renforcement des services sociaux et de développement durable y compris la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation • Coordonne l'ensemble des interventions des partenaires • Coordonne la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la feuille de 	30 931 679 USD

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<p>Extrant 4.1 Les services sanitaires à tous les niveaux ont les capacités pour formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques et programmes basés sur l'évidence (données probantes) et les principes de planification</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de mortalité infantile - Base : 85 pour mille - Cible : 41 pour mille pour 2015 - % des agents clés de santé (H/F) formé la planification stratégique de la santé axée sur les résultats et sensibles au genre et aux droits humains - Base - Cible : au moins 50% - % de formations sanitaires ayant produit des rapports d'informations sanitaires de qualité et dans les délais - Base : - Cible : au moins 70% des formations sanitaires appuyées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités du ministère de la Santé et Rapport d'activités des Agences du SNU • Rapports de revues conjointes annuelles • Annuaire statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • d'engagement politique • Faible culture de suivi et de rapportage <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines en quantité/qualité, • Niveau satisfaisant d'allocations et répartition des ressources (engagements internationaux), • Infrastructures/équipements/ maintenance, • Attitudes des communautés, • Leadership fort et effectif, • Motivation des ressources humaines 	<p>route d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilise les ressources et alloue des ressources à la SMI • Assure un accès équitable aux services de SMNI de qualité, à l'hygiène et à l'assainissement de base • Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées 	
<p>Extrant 4.2 Des services de nutrition sont opérationnels dans les zones d'intervention du SNU au bénéfice des femmes et des enfants vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - % d'enfants de 0-5 ans ayant bénéficié de services de nutrition communautaire au moins une fois par an - Cible : 80% ; Base : ND - % de femmes enceintes et allaitantes ayant bénéficié de services de nutrition communautaire au moins une fois par an - Cible : 80% ; Base : ND 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du ministère de la santé • Rapport des programmes de nutrition • Rapports d'activité des Agences du SNU • EDS/MICS 	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes et les enfants vulnérables sont bien ciblés et participent aux activités de renforcement nutritionnel • Engagement politique effectif • Existence de structures non étatiques qui s'investissent effectivement dans l'hygiène et l'assainissement 	<p>Acteurs non étatiques (y compris les communautés à la base) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participent aux processus de planification stratégique • Appuient le gouvernement dans la mobilisation de ressources et le ciblage des femmes et des enfants vulnérables • Assurent le plaidoyer pour une couverture adéquate en infrastructure sanitaires • Sensibilisent pour la disponibilité des services de SMNI de qualité • Autres partenaires multi 	
<p>Extrant 4.3 Les mères et les enfants, particulièrement les plus vulnérables, bénéficient d'un paquet complet d'intervention SMNI à tous les niveaux du système de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - % des structures de santé offre le paquet complet d'interventions - Cible : 75% ; Base : 50% - % couverture PF - Cible : ...% ; Base : ...% 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du ministère de la santé Annuaire statistique Santé • Cartes sanitaires • Rapports des Agences du SNU • Rapport de revue annuelle conjointe • EDS/MICS 			
<p>Extrant 4.4 Les services de prévention, de traitement et de soins en matière de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - % de femmes enceintes ayant bénéficié du dépistage du VIH lors des CPN 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du ministère de la santé et de la prévention et des 			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypotheses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
VIH, Palu, TB sont accessibles aux groupes cibles dans les zones SNU	<p>Cible : 80% ; Base : 41%</p> <ul style="list-style-type: none"> - % de femmes enceintes séropositives ayant bénéficié de prophylaxie ARV <p>Cible : 80% ; Base : 36%</p> <ul style="list-style-type: none"> - % d'enfants nés de mères séropositives ayant bénéficié d'un diagnostic précoce <p>Cible : 60% ; Baseline : 30%</p> <ul style="list-style-type: none"> - % de PPS offre des services de prévention et de traitement du paludisme <p>Cible : 100% ; Base : 90%</p> <ul style="list-style-type: none"> - % des usagers de drogue par injection couverts par les interventions IEC <p>Cible 80 % ; Base : ND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et % usagers de drogue par injection ayant bénéficié des services de conseil et dépistage volontaire <p>Cible : au moins 50 % ; Base : ND</p> <ul style="list-style-type: none"> - % de prisonniers TB+ ayant bénéficié des services de conseil et dépistage volontaire VIH <p>Cible 80 % ; Base : ND</p>	<p>autres secteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports CNLS, Programme Palu • Annuaire statistique Santé • Rapports des Agences du SNU • Rapports ONUSIDA • Rapport de revue annuelle conjointe • EDS/MICS • Enquête CAP 		<p>et bi</p> <ul style="list-style-type: none"> • facilitent le dialogue de politique et le plaidoyer pour la mise en œuvre effective des engagements internationaux • Fournissent l'assistance technique, programmatique et financière 	
Extrait 4.5. Les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les hommes ont les capacités pour utiliser les services de SMNI disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - % des groupements féminins renforcés pour l'utilisation des services SMNI - % de mécanismes fonctionnels impliquant les hommes dans l'utilisation des services SMNI fonctionnels <p>Baseline : 0</p> <p>Cible: 25%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du ministère de la santé Annuaire statistique Santé • Cartes sanitaires • Rapports des Agences du SNU • Rapport de revue annuelle conjointe • EDS/MICS 			
Extrait 4.6 Des dispositifs d'hygiène et d'assainissement adaptés aux besoins des communautés sont mis	<ul style="list-style-type: none"> - % de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré - % de la population ayant accès à 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports ministères de l'hydraulique, de la santé, ... • Rapports agences SNU • EDS/MICS 			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
en place et utilisés	une source d'eau potable				
Axe stratégique d'intervention : Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable					
OMD : 1,2,3,4,6 et 8					
Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative à droits de l'enfant					
Effet 5 Les groupes vulnérables bénéficient d'un système de protection sociale adéquat	<ul style="list-style-type: none"> % de la population couverte par un instrument de protection sociale (H/F) Base : 20% Cible : 50% 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du budget social Existence d'un système national de ciblage des plus vulnérables Ligne de base : pas de système Cible : système mis en place 	<p>Hypothèse Un bon système de collecte des cotisations/impôts et de redistribution / ciblage pour les plus vulnérables</p> <p>Risque Evasion sociale/fiscale</p>	<p>Gouvernement du Sénégal :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assure le leadership de la planification stratégique, des programmes de protection sociale Coordonne l'ensemble des interventions des partenaires Garantit la prise en charge effective des groupes vulnérables dans les différents programmes de protection sociale Mobilise les ressources et alloue des ressources à la protection spécifique des groupes vulnérables Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées 	254 000 USD
Extrant 5.1 Des instruments de filets sociaux de sécurité ciblant les groupes vulnérables sont mis en place (Transferts sociaux, gratuité, minimum vieillesse, assistance alimentaire, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de projets de filets sociaux par type¹⁰ Base : 2 (existence NETS, bons alimentaires) ; Cible : au moins 4 Nbre de bénéficiaires de filets sociaux par type Base : 50 000 mères (NETS), 16 507 ménages (Cash Voucher) ; Cible : 100 000 mères, 30 000 ménages 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Données de routine Rapport d'activités Données de routine Document de politique 			
Extrant 5.2 Les instruments, mécanismes et dispositifs permettant l'extension des domaines de couverture de la sécurité sociale aux travailleurs atypiques hommes et femmes et du secteur informel sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires (H/F) couverts total et par branche pour les travailleurs du secteur informel (H/F) Base : ND ; Cible : ND Nombre de mutuelles sociales et autres dispositifs Base : 127 mutuelles de santé en 2007 (estimation ministère Santé) ; Cible : à déterminer 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Données de routine 			

¹⁰ Transferts sociaux, bons alimentaires, minimum vieillesse, cantines scolaires

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<p>Extrait 5.3 Les capacités des groupes vulnérables pour adhérer/accéder aux mutuelles de santé sont accrues</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadre juridique réformé Base : cadre juridique non réformé ; Cible : disponibilité d'un cadre juridique réformé - Nbre de personnes vulnérables bénéficiant d'une mutuelle de santé (H/F) - Base : ND ; Cible : ND - % du budget du MSP consacré au fonds de solidarité Base : ND ; Cible : ND 	<p>Comptes nationaux de santé</p>		<p>Acteurs non étatiques (y compris les communautés à la base) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participent aux processus de planification stratégique pour la protection des groupes vulnérables • Appuient le gouvernement dans la mobilisation de ressources et le ciblage des femmes et des enfants vulnérables • Assurent le plaidoyer pour une prise en charge efficace des groupes vulnérables • Sensibilisent les groupes vulnérables sur leurs droits 	
<p>Extrait 5.4 : Les dispositifs d'accompagnement des groupes vulnérables pour une réinsertion professionnelle de qualité et un accès à l'emploi décent sont renforcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de mécanismes en place pour accompagner la création d'emplois Base : ND ; Cible : ND - Nbre de structures opérationnelles accompagnant les jeunes filles et garçons et femmes dans la recherche d'emploi Base : 4 ; Cible : ND - Nbre de structures accompagnant les travailleurs pour la défense de leurs droits dans le monde travail Base : ND ; Cible ND - Nombre de structures opérationnelles accompagnant les jeunes usagers de drogue, notamment par injection, dans la réinsertion socio-professionnelle Base : ND ; Cible ND 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités • Données de routine • Rapport d'activités • Données de routine 		<p>Autres partenaires multi et bi</p> <ul style="list-style-type: none"> • facilitent le dialogue de politique et le plaidoyer pour la mise en œuvre effective des engagements internationaux en ce qui concerne les groupes vulnérables (enfants, handicapés, femmes, etc.) • Fournissent l'assistance technique, programmatique et financière 	

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<p>Axe stratégique d'intervention : Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable</p> <p>OMD : 1,2,3,4,6 et 8</p> <p>Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant</p>					
<p>Effet 6</p> <p>Les groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes) bénéficient de protection adéquate contre les violences, abus et exploitation</p> <p>Agences contributives</p> <p>PAM, BIT, UNICEF, HCR, UNFPA, OHCHR, OMS, OIM, ONU Femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes prises en charge dans une structure d'accueil fonctionnelle Base : ND ; Cible : ND - Nombre d'enfants pris en charge dans une structure d'accueil fonctionnelle Base : ND ; Cible : ND - Niveau de connaissance des mesures de protection par les groupes vulnérables (H/F) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités • Données de routine • Document de politique 	<p>Hypothèse : Changement de comportement et engagement de tous les acteurs</p> <p>Risque : Résistances socioculturelles aux changements</p>	<p>Gouvernement du Sénégal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonne l'ensemble des interventions des partenaires • Garantit la protection effective des groupes vulnérables contre les abus • Mobilise les ressources et alloue des ressources à la protection spécifique des groupes vulnérables • Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées <p>Acteurs non étatiques (y compris les communautés à la base) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participent aux processus de planification stratégique pour la protection des groupes vulnérables • Appuient le gouvernement dans la mobilisation de ressources et le ciblage des femmes et des enfants vulnérables 	2 313 000 USD
<p>Extrait 6.1</p> <p>Les groupes vulnérables (filles, garçons, femmes) ont les capacités pour accéder à des services de protection spécifiques de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de structures de prise en charge des victimes fonctionnelles Base : ND ; Cible : ND - Nombre de (filles, garçons, femmes) bénéficiaires des services Base : ND ; Cible : ND 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités • Données de routine • Rapport d'activités • Données de routine 			
<p>Extrait 6.2</p> <p>Les mécanismes sont mis en place pour le renforcement du cadre institutionnel et légal de protection des groupes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de politique de protection Base : politique inexistante Cible : Politique mise en place - Existence de mécanismes fonctionnels de coordination Base : mécanisme inexistant Cible : mécanismes en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités • Données de routine • Documents de politique 			
<p>Extrait 6-3 :</p> <p>Les capacités des OCB sont renforcées pour la veille et l'alerte contre les violences, abus et exploitations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de cas de violences, d'abus et d'exploitation référés par les OCB Base : ND ; Cible : ND 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités • Données de routine 			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
				Autres partenaires multi et bi <ul style="list-style-type: none"> *Fournissent l'assistance technique, programmatique et financière 	
Axe stratégique d'intervention : Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable					
OMD : 1,2,3,4,6 et 8					
Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative à droits de l'enfant ; le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques					
Effet 7 Les initiatives d'adaptation aux changements climatiques favorisent un accès adéquat des personnes affectées aux services sociaux de base et le développement de moyens d'existence durable	- Montant des ressources allouées aux actions liées à l'adaptation aux Changements Climatiques en tenant compte des domaines d'intervention H/F base : ND ; Cible : Accroître de 20% les ressources par an - Réduction de la vulnérabilité aux CC des zones affectées Base : Tous les sites sont vulnérables Cible : Réduction de la vulnérabilité dans trois sites - Nbre des femmes formées et qui s'impliquent activement dans la gestion des initiatives de cc et/ou qui bénéficient de ces ICC	<ul style="list-style-type: none"> Loi de finances Rapport des projets et programmes Rapport d'exécution technique et financier du Ministère Rapport de Suivi des projets Rapport technique et enquêtes sur les sites 	Hypothèse : Engagement des autorités et des PTF à accroître les ressources allouées aux initiatives d'adaptation aux Changements Climatiques Le Gouvernement ne met pas à la disposition du système d'alerte précoce les budgets nécessaires à son fonctionnement et à la collecte des données. Risque : Coupes budgétaires Crise financière internationale	Etat : <ul style="list-style-type: none"> Définition de la politique et des orientations Mobilisation des ressources financières Etat : contrôle de cohérence des outils de planification CL : Prise en compte des initiatives d'adaptation aux cc au niveau local Allocations de ressources locales PTF : Mobilisation des ressources et appui technique	10 370 519 USD
Extrait 7.1 Les mécanismes sont mis en place pour renforcer l'application effective des outils de planification locale intégrant l'adaptation aux CC définis sont appliqués	- Existence d'outils de planification mis en œuvre Base : Les outils de planif locale n'intègrent pas l'ACC Cible : les principaux outils de planif intègrent les CC	<ul style="list-style-type: none"> Document de planification Budget des Collectivités locales Rapports techniques et financiers 			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypotheses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
Extrant 7.2 Un portefeuille de projets communautaires défini et mis en œuvre pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre la désertification	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de projets élaborés et mis en œuvre selon les besoins spécifiques H/F Base : insuffisance de projets communautaires Cible : au moins 5 nouveaux projets communautaires - Ratio entre reboisements et déboisement Base : 0,78 en 2009 Cible : au moins égale à un. - Superficie des terres dégradées restaurées Base : Moins de 20% protégés Cible : Au moins 30% des terres restaurées 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptif des projets • Ressources allouées • Rapports de performance • Rapport de performance du Ministère de l'environnement : DEFCCS • Rapport d'inventaire de la DPN • Rapport des projets • Rapport de performance des projets • Rapport des projets et du Ministère des écovillages • Enquêtes 			
Extrant 7.3 Des sites vulnérables pilotes protégés contre l'érosion côtière	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de km de côte protégé Base : 3 Km Cible : Au moins 10 Kms - Nbre de sites vulnérables protégés selon les secteurs d'intervention H/F Base : 4 sites partiellement protégés Cible : accroître le nombre de sites à 6 - Nombre de villes (initiative ONU-Habitat Adaptation aux changements climatiques) Base : 1 ville ; Cible : 4 villes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de performance du MEPN, rapports des projets • Rapport d'études et de suivi sur les zones vulnérables • Enquêtes et études sociodémographiques • Rapport de projets 			
Extrant 7.4 Les mécanismes sont mis en place pour réduire l'impact des changements climatiques et de l'environnement sur les activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plans de gestion environnementale (PGE) suivi annuellement - B : 30% ; Cible : 70% - Niveau de connaissance du contenu des plans par les populations 	Rapports de performance du Ministère de l'Environnement (DECC)			
Extrant 7.5 Des systèmes nationaux d'alerte précoce renseignent sur les risques de catastrophes sont opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de mécanismes de prévention et de gestion des catastrophes. - Les 14 Comités Régionaux et les 	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletins périodiques du système d'alerte précoce ; • Rapport enquêtes ponctuelles du système d'alerte précoce. 			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<p>Extrant 7.6 Les structures nationales sont capables de répondre efficacement aux besoins des populations affectées</p>	<p>45 Comités Départementaux du SAP qui incluent les femmes fonctionnels</p> <p>Des bases de données sur les catastrophes potentielles sont régulièrement mises à jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de prise en charge des personnes affectées - Niveau de satisfaction des personnes affectées effectivement pris en charge 	<p>* Rapports d'enquêtes sur la prise en charge des populations affectées</p>			
<p>Axe stratégique d'intervention : renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable (Axe stratégique 3 du DPES : Gouvernance</p>					
<p>OMDs : (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)</p>					
<p>Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes discriminatoires à l'égard des femmes; la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et son Protocole facultatif</p>					
<p>Effet 8 Les institutions nationales (centrales, territoriales et locales) ont les capacités pour promouvoir la gouvernance des politiques et programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité des engagements nationaux</p> <p>Agences : PNUD, UNICEF, FENU, OIM, UNFPA, BIT, FAO, UNHCR, OHCHR, UNESCO, ONU-Femme, CINU, FIDA, OMS, UNOPS, ONUDC, ONUDI, ONUSIDA, PAM, OCHA, PNUE, ONU-HABITAT, OMS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de progression vers l'atteinte des OMD - Existence d'un document de stratégie national d'accélération des OMD validé et mis en œuvre - % de plans, programmes, stratégies nationales et locales «élaborés, mis en œuvre et suivis de manière participative - % de secteurs disposant de politiques, plans et stratégies de développement intégrant les 5 principes de programmation. 	<p>Rapport annuel de suivi des OMD</p>	<p>Hypothèse 1 : L'engagement du Gouvernement et la volonté politique pour l'atteinte des OMD sont soutenus</p> <p>Hypothèse 2 : Un contexte politique et social favorable et les ressources nécessaires pour l'atteinte des OMD sont en place</p> <p>Hypothèse 3 : Les mécanismes d'information de et communication accessibles et disponibles</p> <p>Hypothèse 4 : Il existe des cadres de</p>	<p>Gouvernement du Sénégal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formule, assure le pilotage, la mise en œuvre et le suivi - évaluation de la stratégie d'accélération de l'atteinte des OMD • Assure l'harmonisation et la prise en compte des engagements internationaux dans ses lois et documents de politiques • Mobilise les ressources • Accroît les ressources des collectivités locales pour ma mise en œuvre accélérée des OMD 	<p>14 654 000 USD</p>
<p>Extrant 8.1 Les capacités des institutions su système statistique national pour produire, analyser et diffuser des données désagrégées de qualité pour la</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'exécution du Schéma Directeur de la Statistique - Régularité des recensements et enquêtes (RGPH, EDS, ESAM, ESP) et disponibilité des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'exécution du Schéma Directeur de la Statistique • Rapports recensements et enquêtes d'envergure nationale 			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<p>planification du développement sont renforcées</p>	<p>de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des utilisateurs potentiels ayant reçu et utilisé les informations statistiques et démographiques - Structures de planification opérationnelles. - Pourcentage des agents (H/F) des cellules de planification et du suivi et d'évaluation ayant reçu une formation en planification et suivi-évaluation qui tiennent compte de la dimension genre - % des usagers satisfaits de la qualité du service public. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude sur le niveau d'utilisation des variables statistiques et démographiques dans les politiques publiques • Rapport CDSMT e/ou rapports de performance • Rapport des sessions des formations organisées • Rapports de suivi • Rapports d'enquête • Enquêtes de satisfaction des usagers des services publics 	<p>concertation fonctionnels pour un dialogue inclusif</p> <p>Hypothèses: Environnement politique réceptif à l'institutionnalisation du genre</p> <p>Hypothèse 6 : Présence de la capacité d'analyse et d'intégration de la dynamique de population</p> <p>Hypothèse 7 : Existence d'outils et méthodologie d'intégration du genre et des questions de population</p> <p>Risques : Insuffisance des ressources</p>	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique
<p>Extrant 8.2 Les capacités de l'administration publique en matière de formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques publiques sensibles au genre sont renforcées</p>	<p>de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Degré de prise en compte de la Déclaration de Paris dans les politiques nationales - Taux d'absorption des ressources extérieures mobilisées - Prise en compte des recommandations faites dans les rencontres avec les PTF 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi des principes de la Déclaration de Paris • Rapports sur l'absorption des ressources extérieures au niveau national • Rapports de suivi et compte rendus des rencontres 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique
<p>Extrant 8.3 Le leadership du gouvernement dans la coordination des partenaires techniques et financiers en vue d'une optimisation et mobilisation des ressources est renforcé</p>	<p>de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'harmonisation des conventions et recommandations internationales avec la législation nationale¹¹ - Niveau de prise en compte des conventions et recommandations internationales dans les politiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques aux organes de Traités • Examen périodique universel • Rapport de revue de DPES • Textes de lois 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique
<p>Extrant 8.4 Les lois et politiques nationales prennent en charge les recommandations relatives aux engagements internationaux</p>	<p>de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le code pénal et code de procédure pénale est en conformité avec les conventions inter nationale et régional auxquels le Sénégal a ratifié • Une meilleure maîtrise de 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport périodique de l'administration de la justice et des services de sécurité 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique
<p>Extrant 8.5 Les capacités des services d'application de la loi sont renforcées pour une lutte efficace contre les trafics illicites et la criminalité transfrontalière</p>	<p>de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le code pénal et code de procédure pénale est en conformité avec les conventions inter nationale et régional auxquels le Sénégal a ratifié • Une meilleure maîtrise de 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport périodique de l'administration de la justice et des services de sécurité 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique
<p>Extrant 8.5 Les capacités des services d'application de la loi sont renforcées pour une lutte efficace contre les trafics illicites et la criminalité transfrontalière</p>	<p>de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le code pénal et code de procédure pénale est en conformité avec les conventions inter nationale et régional auxquels le Sénégal a ratifié • Une meilleure maîtrise de 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport périodique de l'administration de la justice et des services de sécurité 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique 	<p>Les ANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD • Participent à la mobilisation des ressources • Facilite la participation et la promotion du dialogue social • S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris <p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique

¹¹ Notamment dans les domaines de l'égalité de genre, migration, droits humains et environnement /changement climatique

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<p>en conformité avec les conventions internationale pertinentes</p>	<p>l'administration judiciaire des normes internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure gestion de l'administration pénitentiaire par la réduction de nombre de détenus • Nombre de personnels formés aux techniques de base et spécialisées • Amélioration des résultats opérationnels des agences concernées 			<ul style="list-style-type: none"> • Assure disponibilité des ressources humaine dans les services appropriés de répression 	
<p>Extrant 8.6 Les capacités pour la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme de l'Etat sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exécution du plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de mise en œuvre du plan d'action 			
<p>Extrant 8.7 Les capacités techniques et financières des collectivités locales notamment pour l'atteinte des OMD sont renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de progression des ressources financières • Niveau de progression vers l'atteinte des OMD au niveau des régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes administratifs des collectivités locales • Rapport annuel des gouverneurs des régions sur la progression vers l'atteinte des OMD 			
<p>Extrant 8.8 Les capacités techniques des structures d'appui aux collectivités locales sont renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des Conventions type signées entre les services de l'état et les collectivités locales • Niveau de satisfaction des collectivités locales par rapport aux services offerts 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la DAGAT sur l'utilisation des services techniques • Enquêtes menés auprès de collectivités locales 			
<p>Extrant 8.9 : Les capacités de création d'opportunités économiques pour le développement local sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux des investissements dans les budgets des collectivités locales • Volume de l'investissement privé dans les régions • Nombre des emplois directs et indirects créés • Nombre d'entreprises créées 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes administratifs des collectivités locales • Données des chambres de commerce /APIX/ANSD • Rapports des services de l'emploi des régions • Rapport des gouverneurs des régions 			
<p>Extrant 8.10 : Les acteurs non étatiques (ANE) sont mieux impliqués dans la mise en œuvre et suivi du Document de Politique Economique et Sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de prise en charge des suggestions / recommandations faites par les ANE • Niveau d'implication des ANE dans le suivi du DPES 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue annuelle du DPES • PV des instances de suivi DPES 			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<p>Extrant 8.11 Les capacités des acteurs non étatiques (structures faitières, plateforme des ANE...) sont renforcées pour assurer un contrôle citoyen</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nbre des structures faitières et plateformes ayant bénéficiés de renforcement des capacités sur les techniques de contrôle citoyen Nbre de recours présentés aux services décentralisés de l'Etat par les associations (ANE) Volume des ressources mobilisées par la plateforme des ANE 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de la Plateforme des acteurs non étatiques (ANE) Rapports des structures faitières Rapports des autorités administratives Rapport de la Plateforme des acteurs non étatiques (ANE) 			
<p>Extrant 8.12 Les organisations d'employeurs et de travailleurs, les institutions et acteurs de promotion du dialogue social (notamment le CNDS) ont des capacités renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des comités sectoriels et de branches opérationnels Degré de mise en œuvre de la Charte nationale de Dialogue Social du Sénégal Proportion d'organisations d'employeurs et de travailleurs renforcés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités annuel Rapport annuel du CNDS Plan stratégique disponibles. Rapport de mise en œuvre de la charte du Dialogue social. Commentaires de la Commission des Experts sur l'application des Conventions et recommandations 			
<p>Extrant 8.13 : Les institutions nationales et la société civile à tous les niveaux sont capables de planifier et évaluer des politiques et programmes à l'attention des communautés, des groupes marginalisés et des populations migrantes y compris les budgets sur la base des analyses quantitatives et qualitatives des données socio-démographiques ventilées par sexe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques élaborées pendant le cycle du PCNUAD au niveau national et local intégrant les analyses des données socio-démographiques désagrégées. Baseline = 0 Cible = 5 % des activités du Schéma directeur de la statistique appuyées par le PCNUAD Baseline = 0 Cible = 20% % du Budget national annuel intégrant la budgétisation selon le genre Baseline = 0 Cible = 50% Nombre de structures nationales ayant conduit l'audit genre Baseline = 0 Cible = 4 Nombre d'analyses approfondies du RGPH5, de l'EDS5 et du MISC disponible Baseline = 0 Cible = 5 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel de la DPPDH Rapport annuel de l'ANSD Rapports du ministère en charge du Genre Documents d'analyses approfondies 			

ANNEXES

Chronogramme de suivi et d'évaluation (à compléter)

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016
Etudes/Enquêtes	ENSP	ESPS ? AGVSAN ? ESAM ?		EDS	
Systèmes de suivi	-Données de routine de la santé -Annuaire statistiques de l'éducation -Bulletin épidémiologique VIH/SIDA -Système d'alerte précoce -Réunions et rapports groupes thématiques -Rapports des organes des traités sur le Sénégal	-Données de routine de la santé -Annuaire statistiques de l'éducation -Bulletin épidémiologique VIH/SIDA -Système d'alerte précoce -Réunions et rapports groupes thématiques -Rapports des organes des traités sur le Sénégal	-Données de routine de la santé -Annuaire statistiques de l'éducation -Bulletin épidémiologique VIH/SIDA -Système d'alerte précoce -Réunions et rapports groupes thématiques -Rapports des organes des traités sur le Sénégal	-Données de routine de la santé -Annuaire statistiques de l'éducation -Bulletin épidémiologique VIH/SIDA -Système d'alerte précoce -Réunions et rapports groupes thématiques -Rapports des organes des traités sur le Sénégal	-Données de routine de la santé -Annuaire statistiques de l'éducation -Bulletin épidémiologique VIH/SIDA -Système d'alerte précoce -Réunions et rapports groupes thématiques -Rapports des organes des traités sur le Sénégal
Revues	-Revue annuelle PCNUAD -Revue annuelle DPES -Revues annuelles CPAP -Revues annuelles prog. sectoriels (PNDL, PNDS)	-Revue annuelle PCNUAD -Revues annuelles CPAP -Revues annuelles prog. sectoriels (PNDL, PNDS)	-Revue annuelle DPES - Revues annuelles prog. sectoriels (PNDL, PNDS)	-Revue annuelle PCNUAD -Revues annuelles CPAP - Revues annuelles prog. sectoriels (PNDL, PNDS)	- Revues annuelles prog. sectoriels (PNDL, PNDS)
Evaluation		Evaluation à mi parcours DPES	-Evaluation à mi parcours du PCNUAD -Evaluation à mi parcours CPAPs	-Evaluation finale DPES	-Evaluation finale du PCNUAD -Evaluation finale CPAPs

Indicateurs des OMDS au Sénégal (à compléter)

Programmes conjoints (à compléter) après validation des Chefs d'Agence

Liste des Conventions internationales ratifiées par le Sénégal (A compléter)

Liste des participants à l'Atelier National de Validation du PCNUAD 2012 – 2016. (Compléter)

Nom	Fonction